



Doc. 13160
22 avril 2013

Dialogue postsuivi avec la Turquie

Amendement¹ n° 18

Dans le projet de résolution, paragraphe 15.6, remplacer les mots « prend note de l'intensification du dialogue avec la communauté alévie, » par les mots suivants :

« appelle instamment à l'ouverture d'un dialogue concluant avec la communauté alévie, ».

Déposé par:

KÜRKÇÜ Ertuğrul, Turquie, GUE
DRAGASAKIS Ioannis, Grèce, GUE
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
LOUKAIDES George, Chypre, GUE
VILLUMSEN Nikolaj, Danemark, GUE
WERNER Katrin, Allemagne, GUE

1. 2013 - Deuxième partie de session

